

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Cours en présentiel au lycée	- Cours en présentiel en école primaire - Cours en présentiel au collège - Hybridation au lycée selon le contexte local	- Cours en présentiel en école primaire - Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % - Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) - Limitation des regroupements importants - Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) - Limitation du brassage par niveau obligatoire - Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire - Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré - Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas	- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains - Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire - Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré - Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	- Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance - Collèges et lycées : - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité



Accueillir et protéger les élèves et les personnels dès le 2 septembre

À compter de la rentrée, tous les élèves en métropole, vaccinés ou non, sont accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées pour un enseignement en présentiel. Ce cadre pourra toutefois être adapté au cours de l'année scolaire, en fonction notamment de la circulation du virus, et tiendra compte de la situation sanitaire de certains territoires plus impactés.

La communauté éducative s'est mobilisée pour :

- assurer l'enseignement en présentiel pour les élèves ;
- limiter au maximum la circulation du virus en milieu scolaire ;
- inciter à la vaccination dès 12 ans ;
- faire de l'enseignement hybride, combinant enseignement en présentiel et à distance, une solution de dernier recours.

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, la rentrée se fait dans le respect de règles sanitaires strictes. Quatre niveaux de mesures sont définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus gradués possibles. La communication de ce cadre sanitaire dès le mois de juillet a permis aux communautés éducatives et aux collectivités territoriales de préparer la rentrée scolaire.

26 août 2021

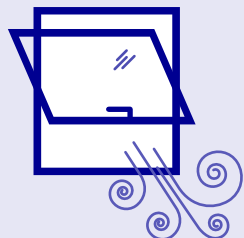


GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Voici les gestes et les mesures barrières en vigueur le 2 septembre.



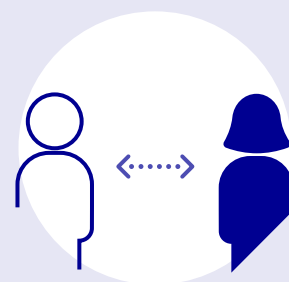
Mesures renforcées en matière d'aération



Lavage des mains fréquent



Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire



Limitation du brassage entre élèves par niveau



Désinfection des surfaces fréquemment touchées plusieurs fois par jour



Absence de sports de contact et respect d'une distanciation pour les activités physiques et sportives en intérieur



DÉTECTER LES CAS DE COVID ET AGIR RAPIDEMENT

Dans le premier degré, si un cas de Covid est détecté dans une classe, la classe ferme immédiatement pour une période de 7 jours. En effet, les gestes barrières y sont plus difficiles à faire respecter et les élèves de moins de 12 ans ne peuvent pas se faire vacciner.

Dans le second degré, si un cas de Covid est détecté :

- les élèves dits « contact à risque » sont identifiés (est « contact à risque » toute personne qui a eu un contact direct et face-à-face à moins de 2 mètres de la personne positive, selon la définition du Haut Conseil de la santé publique) ;
- les parents ou responsables légaux de ces élèves sont prévenus ;
- sur déclaration des parents ou responsables légaux, les élèves ayant un schéma vaccinal complet ou infectés par le virus moins de 2 mois auparavant peuvent revenir en classe ; les autres doivent s'isoler pendant 7 jours et bénéficient de la continuité pédagogique.
- cette déclaration des parents ou responsables légaux prendra la forme d'une attestation sur l'honneur et des contrôles seront assurés par l'Assurance maladie.



POURUIVRE L'INCITATION À LA VACCINATION

Une campagne de sensibilisation et d'information incitant les élèves et les personnels à se vacciner s'est déroulée tout au long de l'été. **Au 23 août 2021, 56 % des enfants âgés de 12 à 17 ans ont reçu une dose.** Chaque collège et lycée proposera aux élèves concernés des facilités de vaccination. Les premières semaines de l'année scolaire seront consacrées à l'information et à la sensibilisation des parents et des élèves. Cette campagne permettra d'identifier le nombre de personnes à vacciner, de recueillir les autorisations parentales pour les élèves de moins de 16 ans et de préparer les locaux en lien avec la collectivité territoriale, afin d'organiser les opérations. Celles-ci prendront la forme :

- de partenariats avec les centres de vaccination visant à dédier des créneaux aux élèves volontaires ;
- d'interventions d'équipes mobiles constituées de personnels intervenant habituellement dans les centres de vaccination au sein même des établissements scolaires ;
- d'un accompagnement de groupes d'élèves depuis les établissements vers les centres de vaccination.

Les opérations de vaccination se dérouleront à compter du début des cours afin que le plus grand nombre d'élèves de 12 ans et plus soit vacciné avant les vacances de la Toussaint.



ASSURER LE DÉPISTAGE

Les campagnes de dépistage au sein des écoles et établissements scolaires seront poursuivies. **600 000 tests salivaires seront proposés chaque semaine aux élèves des écoles maternelles et élémentaires.** Par ailleurs, des campagnes de dépistage ciblées pourront être déployées en cas de situation épidémiologique particulière (cluster, zones de circulation active du virus).

Afin de mettre en œuvre cette stratégie sanitaire, d'importants moyens sont mobilisés pour :

- poursuivre la présence des médiateurs LAC (Lutte anti-Covid) afin d'accompagner les différentes étapes dans les établissements publics et privés sous contrat ;
- la fourniture de 8 millions de masques aux personnels.